

Séance ordinaire du 27 novembre 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, à la salle du conseil, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une demande au gouvernement du Canada de corriger l'injustice commise en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et d'inclure immédiatement Chantier Davie Canada inc. dans les contrats opérationnels intérimaires et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2017-09-46

Demande au gouvernement du Canada de corriger l'injustice commise en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et d'inclure immédiatement Chantier Davie Canada inc. dans les contrats opérationnels intérimaires

ATTENDU que le gouvernement fédéral a commis une grave injustice en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale;

ATTENDU qu'à l'époque, dans le cadre de l'appel de projets pour la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, les chantiers Irving et Seaspan avaient indiqué qu'aucune aide financière du gouvernement fédéral ne serait nécessaire afin de procéder à la mise à jour de leurs infrastructures respectives pour la réalisation des travaux liés au renouvellement de la flotte fédérale;

ATTENDU que des subventions ont pourtant été versées à cette fin et que ce facteur a été un élément déterminant pour assurer leur qualification au détriment de Chantier Davie Canada inc.;

ATTENDU que si les règles du jeu avaient été respectées, le Chantier Davie Canada inc. aurait alors obtenu le pointage suffisant et sa candidature aurait été considérée dans le partage des contrats;

ATTENDU que les besoins opérationnels intérimaires de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale sont nombreux et doivent être comblés rapidement;

ATTENDU que Chantier Davie Canada inc. livrera prochainement l’*Asterix*, le premier grand navire militaire de ravitaillement construit au Canada depuis plus de 20 ans;

ATTENDU que tous les contrats fédéraux confiés au nouveau Chantier Davie Canada inc. pour construire, réparer, radoubler ou convertir les navires de la flotte fédérale ont respecté intégralement et de manière stricte les échéanciers et les budgets alloués;

ATTENDU que l’entreprise lévisienne occupe une place de choix dans l’économie de la région métropolitaine de Québec;

ATTENDU que pour les villes de Lévis et de Québec seulement, les retombées économiques ont été de l’ordre de 166 millions de dollars pour quelque 386 fournisseurs;

ATTENDU qu’au cours des trois dernières années, l’entreprise, qui procure un emploi direct et indirect à 3 004 personnes au Canada, a généré des plus de 2,03 milliards de dollars dans l’économie canadienne et conclu des contrats avec 996 fournisseurs canadiens, dont 814 sont situés au Québec;

ATTENDU que Chantier Davie Canada inc. a été élu « chantier naval nord-américain de l’année » aux Lloyd’s List North American Maritime Awards 2015;

ATTENDU que l’octroi de contrats à Chantier Davie Canada inc. assurerait une plus grande équité dans la répartition des contrats de construction navale accordés par le gouvernement du Canada aux entreprises canadiennes;

ATTENDU que si aucun nouveau contrat n’est octroyé à Chantier Davie Canada inc., 800 travailleuses et travailleurs seront mis à pied avant la fin de l’année;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De demander au gouvernement du Canada de corriger l’injustice commise en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale d’approvisionnement en matière de construction navale et d’inclure immédiatement le Chantier Davie dans les contrats opérationnels intérimaires.

De transmettre copie de la présente résolution au Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau, au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre délégué aux Affaires maritimes, monsieur Jean D’amour, à la ministre du Travail et responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Dominique Vien, au Chef de la direction de Federal Fleet, monsieur Spencer Fraser, au président et chef de la finance du Chantier Davie, monsieur James Davies, au propriétaire du Chantier Davie, monsieur Alex Vicefield, et au président du Syndicat des travailleurs du Chantier naval, monsieur Régent Guay.

Adoptée à la majorité

CV-2017-09-47

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2017, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Convention de gestion et de partage des coûts et de constitution de servitude d'utilités et de commodités à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., 9180-6414 Québec inc., Groupe commercial AMT inc. et 5750 altitude 80, S.E.C., ratification de décision et abrogation de la résolution CV-2015-12-12 « Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis) »
Document d'aide à la décision DEV-2017-184-R-1 »

« Urbanisme

Participation de la Ville au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio, secteur Saint-Rédempteur)
Document d'aide à la décision URBA-2017-267 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-48

Période de questions

Environ 45 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-09-49

Désignations de membres du conseil de la Ville à différents comités, commissions et organismes

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De désigner les membres du conseil de la Ville aux différents comités commissions et organismes, tel qu'il est mentionné en annexe à la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-50

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-51

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin à titre de maire suppléant pour la durée de son mandat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-52

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Serge Côté, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis et Michel Turner est déposée.

CV-2017-09-53

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 25 et 26 septembre, 2, 3 et 5 octobre et 2 novembre 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 25 et 26 septembre, 2, 3 et 5 octobre et 2 novembre 2017 est déposé.

CV-2017-09-54

Félicitations à Diffusion culturelle de Lévis

ATTENDU que le *Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec* a décerné le prix *Partenariat Méga-Scène / Xpert-Son* à Diffusion culturelle de Lévis pour le succès de ses collaborations développées avec des organismes du milieu au cours de l'année artistique 2016-2017;

ATTENDU que le prix *Partenariat Méga-Scène / Xpert-Son* vise à féliciter le

succès des collaborations établies par le diffuseur lauréat pour élargir ses publics, faire rayonner son action en arts de la scène dans la communauté et assurer une animation culturelle profitable aux citoyennes et aux citoyens tout en leur offrant un accès privilégié aux arts et aux créateurs;

ATTENDU que Diffusion culturelle de Lévis qui anime la salle de spectacles L'Anglicane, a connu une année 2016-2017 faste et qu'elle a instauré cinq nouveaux partenariats prometteurs dont les retombées sont éloquentes et tout à fait concordantes avec les objectifs poursuivis par l'organisme;

ATTENDU que ces alliances contribuent à démarquer les programmations de Diffusion culturelle de Lévis et à ancrer son statut de leader culturel dans la communauté lévisienne;

ATTENDU que le rayonnement incontestable de l'organisme a d'ailleurs valu, en novembre 2016, la Médaille de l'Assemblée nationale à sa directrice générale, madame Diane Blanchette, en reconnaissance de sa contribution au renouveau culturel de l'organisme, notamment par ses idées novatrices;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter Diffusion culturelle de Lévis pour avoir reçu le prix *Partenariat Méga-Scène / Xpert-Son du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec*, afin de souligner le succès des collaborations développées avec des organismes de son milieu au cours de l'année artistique 2016-2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-55

Condoléances aux membres de la famille de madame Jeanine Guay Després

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil et du personnel de la Ville à monsieur Yves Després, directeur général adjoint - sécurité publique, ainsi qu'aux membres de sa famille, à l'occasion du décès de leur mère, madame Jeanine Guay Després.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-56

Détermination du lieu des séances du conseil de la Ville, du comité plénier et du comité exécutif pour la période des travaux de réfection de l'hôtel de ville

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De ratifier et déterminer que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil de la Ville ont lieu dans la salle du conseil, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, pour la période du 21 novembre au 22 décembre 2017 inclusivement.

De ratifier et déterminer que les séances du comité plénier ont lieu dans la salle du conseil, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, pour la période du 21 novembre au 22 décembre 2017 inclusivement.

De ratifier et déterminer que les séances ordinaires du comité exécutif ont lieu dans la salle de comité, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, pour la période du 21 novembre au 22 décembre 2017 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-57

Félicitations à monsieur Laurent Dubreuil

ATTENDU que monsieur Laurent Dubreuil a remporté sa première victoire individuelle en *Coupe du monde en patinage de vitesse en longue piste* le 11 novembre 2017 à Heerenveen aux Pays-Bas;

ATTENDU que monsieur Dubreuil a ainsi remporté sa septième médaille individuelle en *Coupe du monde*, sa première depuis Salt Lake City en novembre 2015;

ATTENDU que ce Lévisien devient dans l'histoire du Québec le cinquième patineur québécois à remporter une médaille d'or individuelle en *Coupe du monde*, le premier depuis Clara Hugues en 2005, et le second dans l'histoire au 500 m après Sylvain Bouchard en 1998;

ATTENDU qu'à trois mois des Jeux olympiques, cette médaille d'or est de bon augure pour monsieur Dubreuil en vue de sa participation aux XXIII^{es} Jeux Olympiques d'hiver à PyeongChang en Corée du Sud en 2018 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter monsieur Laurent Dubreuil pour avoir remporté sa première victoire individuelle en *Coupe du monde en patinage de vitesse en longue piste* le 11 novembre 2017 à Heerenveen aux Pays-Bas, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-58

Condoléances aux membres de la famille de madame Caroline Morency

ATTENDU que madame Caroline Morency était une employée de la Ville de Lévis depuis 2006 et qu'elle œuvrait à la Direction de la vie communautaire à

titre de responsable à l'intégration au service sociocommunautaire au Programme Camp de jour;

ATTENDU que madame Morency est décédée le 10 novembre 2017 à l'âge de 29 ans;

ATTENDUE que madame Morency était reconnue comme étant une femme généreuse et appréciée de ses collègues;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville et du personnel de la Ville aux membres de la famille de madame Caroline Morency.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-59

Proclamation de la Journée Lévisienne de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre

ATTENDU qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU qu'en moyenne 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement dédié à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Lévis au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement *Noeudvembre* de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, plus particulièrement lors de la Journée internationale de l'homme qui a été célébrée le 19 novembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la *Journée Lévisienne de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre*, le 19 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-60

Félicitations à madame Valérie Doran-Plante

ATTENDU que madame Valérie Doran-Plante, présidente-directrice générale et fondatrice de Bulle bijouterie pour mamans, a reçu le *Prix Fonds de solidarité FTQ*, en tant que nouvelle entrepreneure, le 8 novembre 2017 dans le cadre du 17^e gala annuel *Prix femmes d'affaires du Québec*;

ATTENDU que cette Lévisienne a créé Bulle bijouterie pour mamans, une entreprise de fabrication de bijoux et d'accessoires à mordiller en silicone, pour les mamans, bébés et enfants;

ATTENDU que les produits de Bulle bijouterie pour mamans sont vendus dans plus de 600 points de vente au Québec et emploie cinq personnes en plus de plusieurs sous-traitantes et sous-traitants;

ATTENDU que Valérie Doran-Plante tient à faciliter la conciliation travail-famille auprès de son personnel et est grandement impliquée dans la communauté;

ATTENDU que madame Doran-Plante a d'abord été choisie par le comité de sélection, qui a épluché les dossiers de Québécoises actives dans toutes les régions du Québec dans un rigoureux processus de sélection indépendant, puis son dossier a été étudié par un jury qui en a fait la lauréate 2017;

ATTENDU que le *Réseaux des femmes d'affaires du Québec* organise les *Prix Femmes d'affaires du Québec* depuis 2001, pour faire la promotion du leadership socio-économique chez les femmes ainsi que les accompagner dans leur développement d'affaires;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter madame Valérie Doran-Plante, présidente-directrice générale et fondatrice de Bulle bijouterie pour mamans, pour l'obtention du *Prix Fonds de solidarité FTQ*, en tant que nouvelle entrepreneure, le 8 novembre 2017 dans le cadre du 17^e gala annuel *Prix femmes d'affaires du Québec*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-61

Remerciements aux Loisirs de Bienville

ATTENDU qu'après près de 70 ans à œuvrer dans la communauté, l'ex OTJ (Œuvre des terrains de jeux) de Bienville, devenu en 1960 les Loisirs de Bienville, a dissout son organisation;

ATTENDU que cet organisme a été pendant toutes ces années derrière l'organisation des terrains de jeu, de la location et de l'entretien des terrains de baseball et du jeu de galets (shuffleboard) pendant l'été, ainsi que de l'entretien de la patinoire durant l'hiver et qu'il est à l'origine de nombreuses rencontres et souvenirs pour les Lévisiennes et Lévisiens;

ATTENDU que grâce à l'implication de ses nombreux membres, l'organisme a orchestré Bienville en fête alors qu'il était venu en relève aux *Fêtes populaires Desjardins* et le *Tournoi de balle Ovila Maranda*;

ATTENDU que les Loisirs de Bienville auront permis par la rigueur et l'énergie de ses membres à procurer de beaux et bons moments aux familles lévisiennes et que sa durée dans le temps fut un gage du succès;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter et remercier les Loisirs de Bienville pour avoir œuvré tout près de 70 ans dans la communauté par son apport considérable auprès les familles lévisiennes, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-62

Entente à intervenir avec le Secrétariat du Conseil du trésor et un membre du personnel de la Direction des communications dans le cadre du programme *Échanges Canada*

[Document d'aide à la décision GCH-2017-074](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir avec le Secrétariat du Conseil du trésor et un membre du personnel de la Direction des communications dans le cadre du programme *Échanges Canada*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-63

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2017-223](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2018 aux dates et heures indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2017-223.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-64

Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2017-224](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2018, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2017-224.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-65

Rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées des bureaux de vote

[Document d'aide à la décision BPE-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De prendre acte que pour l'élection municipale du 5 novembre 2017 chaque bureau de vote a été établi dans un endroit accessible aux personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-66

Lignes de transport alimentant Valero

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-089](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De signaler à Hydro-Québec que la Ville ne souhaite aucune autre structure additionnelle dans l'emprise de la ligne de transport alimentant Valero.

De signaler à Hydro-Québec que la réfection éventuelle de la ligne de transport alimentant Valero soit réalisée de façon beaucoup plus esthétique et adaptée au milieu urbain en utilisant les pylônes d'acier biternes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-67

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2017-024](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV-2017-09-68

Financement de la dépense relative à des travaux aux garages municipaux
[Document d'aide à la décision INF-BI-2017-010-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De financer la dépense relative à des travaux aux garages municipaux de Monseigneur-Bourget en priorité, Saint-Omer, Saint-Romuald et Saint-Nicolas, au montant maximal de 260 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-69

Financement de la dépense relative à des travaux au Centre de plein air de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-2017-007-R-1

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De financer la dépense relative à des travaux au Centre de plein air de Lévis au montant maximal de 10 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-70

Mandat au Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-025](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De mandater le Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire pour organiser la tenue de quatre types de consultations, afin de rejoindre l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans la rédaction de la politique de développement social et communautaire, soit :

- un grand rendez-vous des représentantes et représentants d'organismes et du personnel de la Ville ;
- un sondage en ligne ;
- seize assemblées de cuisine auprès des clientèles particulières et utilisatrices et utilisateurs de services communautaires ;
- trois audiences publiques, soit une par arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-71

Financement de la dépense relative à l'implantation d'un outil intranet

[Document d'aide à la décision COM-2017-002](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

Pour financer la dépense relative à l'implantation d'un outil intranet, d'affecter un montant de 25 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-72

Levée de la suspension temporaire du paiement des cotisations pour déficit de transfert aux caisses de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) et du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-017](#)

ATTENDU l'adoption de l'entente à intervenir entre les parties conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15)* ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De lever la suspension temporaire du paiement des cotisations pour déficit de transfert aux caisses de retraite lors d'une cessation de participation aux régimes de retraite ou d'une cession de droits entre conjoints.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-73

Avenant au bail à intervenir avec Pattison Outdoor Advertising LP, a Division of Jim Pattison Industries LTD sur les panneaux publicitaires

[Document d'aide à la décision DEV-2017-125](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'avenant au bail à intervenir avec Pattison Outdoor Advertising LP, a Division of Jim Pattison Industries LTD, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-125, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-74

Autorisation pour faire une demande au gouvernement du Québec pour procéder à l'expropriation du lot 2 433 277 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-169](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De demander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 571 et 572 de la *Loi sur les cités et villes*, l'obtention d'une autorisation permettant l'acquisition par expropriation, à des fins de reconstruction d'une partie du mur qui soutient la côte Louis-Fréchette, le lot 2 433 277 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11 523 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-169.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-75

Entente de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et le Centre intégré de santé et de services sociaux de de Chaudière-Appalaches et abrogation de la résolution CV-2014-10-22 « Aide financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis dans le cadre de sa campagne majeure de financement, mandat à la Direction du développement et financement afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2017-140](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-140, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'abroger la résolution CV-2014-10-22 « Aide financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis dans le cadre de sa campagne majeure de financement, mandat à la Direction du développement et financement afférent ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-76

Levée de l'option d'achat du lot 1 962 898 du cadastre du Québec et acquisition de ce lot (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2017-191](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De lever l'option d'achat du lot 1 962 898 du cadastre du Québec, prise en considération en vertu de la résolution CE-2017-07-91, de transmettre l'avis écrit requis au plus tard le 28 février 2018, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'acquérir le lot 1 962 898 de ce cadastre, sans la garantie légale et aux autres conditions et modalités de l'option d'achat prise en considération par la résolution CE-2017-07-91 adoptée le 30 mai 2017, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de l'affecter à l'utilité publique.

De financer la dépense relative à cette acquisition et aux frais inhérents à celle-ci, d'affecter un montant de 738 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-77

Financement de la dépense relative à la fourniture d'un camion-incendie à échelle aérienne en aluminium de 30 mètres de type « panier »

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à la fourniture d'un camion-incendie à échelle aérienne en aluminium de 30 mètres de type « panier », d'affecter un montant de 1 400 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-78

Félicitations à la Présidente d'élection de la Ville de Lévis Me Marlyne Turgeon

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Présidente d'élection de la Ville de Lévis Me Marlyne Turgeon pour l'excellence de son travail et pour avoir organisé la tenue de l'élection municipale générale du 5 novembre 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-79

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser I305, produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie) dans la zone I1202, parc industriel Saint-Romuald) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2017-258](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone I1202, la classe d'usage I305, produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie).

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Le Projet de règlement s'inscrit dans le cadre de la relocalisation d'une entreprise industrielle à l'intérieur du Parc industriel de St-Romuald. Plus spécifiquement, la présente modification réglementaire vise à autoriser, dans la zone à dominance industrielle I1202, la classe d'usage principale I305, produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie).

CV-2017-09-80

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser I305, produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie) dans la zone I1202, parc industriel Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-258](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-258.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-81

Adoption du Règlement RV-2017-17-64 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2017-218](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-64 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec a été remise aux membres du

conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'adopter un programme en vertu duquel la Ville accorde une aide financière dans le cadre du volet II-6 « Bonification AccèsLogis Québec » afin de favoriser une offre de logements adaptés et de qualité dans les secteurs concernés ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2017-17-64 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-82

Adoption du Règlement RV-2017-17-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone I2899, parc industriel Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-196](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone I2899, les classes d'usages principaux I102 et I104 et de prévoir des normes applicables à ces classes d'usages ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-17-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-83

Adoption du Règlement RV-2017-17-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C114 et restrictions en raison de certaines contraintes relatives à la nature

géotechnique des sols dans la zone I1637, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-278](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser l'usage C114, entreposage intérieur, dans la zone I1637 et d'y interdire les travaux de remblais, de construction, de transformation ou d'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci et de construction, de transformation ou d'agrandissement d'un entrepôt, en raison de contraintes en lien avec la nature des sols, à moins que ces constructions ou ces travaux n'aient été préalablement autorisés par le conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-17-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changements par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-84

Adoption du Règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone A1800, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-279](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre dans un immeuble existant, possédant des droits acquis pour un usage industriel, des usages commerciaux ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'adopter le Règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-29.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-85

Adoption du Règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2543, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-280](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de remplacer la zone commerciale C2543 par la zone d'habitation H2543, d'y autoriser l'usage H10, habitation multifamiliale isolée (13 à 40 logements), ainsi que d'y prévoir des normes applicables à cet usage et une densité résidentielle nette minimale ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement CV-2017-09-28.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-86

Adoption du Règlement RV-2017-17-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de cinq zones et l'agrandissement de la zone H1505 pour un projet de développement dans le prolongement du boulevard du Centre-Hospitalier, secteur Charny)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-281](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone résidentielle H1505 à même une partie de la zone M1503;
- de créer les zones résidentielles H1500, H1502, H1504 et H1532 et la zone multifonctionnelle M1538 à même une partie des zones M1503 et

X1656, et de prévoir les usages autorisés et des normes applicables à ces usages;

- d'exiger l'aménagement d'un écran tampon en bordure de l'autoroute Jean-Lesage dans la future zone H1500;
- d'ajouter une norme spécifique applicable dans les zones H1532 et M1538 concernant les espaces de stationnement;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2017-17-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-27.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une convention de gestion et de partage des coûts et de constitution de servitude d'utilités et de commodités à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., 9180-6414 Québec inc., Groupe commercial AMT inc. et 5750 altitude 80, S.E.C., ratification de décision et abrogation de la résolution CV-2015-12-12 « Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis) » et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2017-09-87

Convention de gestion et de partage des coûts et de constitution de servitude d'utilités et de commodités à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., 9180-6414 Québec inc., Groupe commercial AMT inc. et 5750 altitude 80, S.E.C., ratification de décision et abrogation de la résolution CV-2015-12-12 « Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision DEV-2017-184-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure la convention de gestion et de partage des coûts et de constitution de servitude d'utilités et de commodités à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., 9180-6414 Québec inc., Groupe commercial AMT inc. et 5750 altitude 80, S.E.C., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-184-R-1, les frais relatifs à cette convention à être assumés par les autres parties concernées, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De ratifier les décisions prises par le comité exécutif par la résolution CE-2017-13-67, ainsi que les contrats signés, « Autorisation de servitudes

d'utilités et de commodités, d'abandon de servitudes de stationnement sur le lot 4 053 788 du cadastre du Québec, de création d'une servitude de stationnement sur une partie des lots 4 053 788 et autres de ce cadastre, d'abandon d'une servitude de non-construction sur les lots 5 559 972 et autres de ce cadastre et de création d'une servitude de circulation sur une partie des lots 4 053 788 et autres de ce cadastre et d'une servitude de passage, d'utilités et de commodités sur une partie du lot 4 053 788 de ce cadastre ».

D'abroger la résolution CV-2015-12-12 « Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis) ».

Adoptée à la majorité

CV-2017-09-88

Participation de la Ville au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-267](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De participer au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur prévu sur le lot 2 285 056 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio (secteur Saint-Rédempteur), dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

D'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ce projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme d'une aide financière accordée dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec (Règlement RV-2016-15-38), en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution monétaire de la Ville :

- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et du permis de branchement;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville avant le début des travaux;
- ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville;

et d’assumer également 10 % du montant du supplément au loyer pour neuf logements du volet 1 et 21 logements du volet 3 du programme AccèsLogis Québec, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-89

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-09-90

Remerciements à la communauté des Frères des écoles chrétiennes du Canada

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De remercier la communauté des Frères des écoles chrétiennes du Canada pour avoir permis à la Ville d’acquérir son magnifique terrain sur le chemin du Quai (secteur Saint-Nicolas), source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-91

Félicitations au Service d’entraide St-Étienne et à madame Josée Champagne, directrice générale

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le Service d’entraide St-Étienne pour l’excellence de son travail depuis 30 ans dans de la communauté et pour son apport considérable auprès des familles lévisiennes, et madame Josée Champagne, directrice générale, pour son engagement depuis 30 ans, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-92

Félicitations à monsieur Jean-Pierre Bazinet

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Jean-Pierre Bazinet, ancien membre du conseil de la Ville, pour son apport exceptionnel au développement de la communauté

lévisienne, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-93

Félicitations à monsieur René Fortin

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur René Fortin, ancien membre du conseil de la Ville, pour son apport exceptionnel au développement de la communauté lévisienne, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-94

Félicitations à monsieur Pierre Lainesse

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Pierre Lainesse, ancien membre du conseil de la Ville, pour son apport exceptionnel au développement de la communauté lévisienne, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-95

Félicitations à monsieur Robert Maranda

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Robert Maranda, ancien membre du conseil de la Ville, pour son apport exceptionnel au développement de la communauté lévisienne, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-09-96

Félicitations à monsieur Michel Patry

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter monsieur Michel Patry, ancien membre du conseil de la Ville, pour son apport exceptionnel au développement de la communauté lévisienne, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-97

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-09-98

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 44, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
